

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

### **Etaient présents:**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

## Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

### **Etaient absents:**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 31
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021\_251-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021 Affichage : 04/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 septembre 2021 Délibération N° 2021/251

Attribution d'une subvention à l'association Ball'e Arte pour l'organisation de l'évènement "The Caldaniccia Day - 7ème édition"

Page 1 sur 3

### Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière à certaines d'entre elles, contribuant ainsi au développement de la vie associative.

L'association Ball'e Arte organise les 29 et 30 octobre prochain « The Caldaniccia Day – 7ème édition ».

Cette manifestation est destinée à sensibiliser le public sur les abandons, la maltraitance animale, mais également à recueillir des fonds pour venir en aide au refuge de Caldaniccia.

Les fonds récoltés seront intégralement reversés au refuge de Caldaniccia.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'attribuer** une subvention de 5 000 euros à l'association Ball'e Arte pour l'organisation de cette manifestation.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2021.

# LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Aurélia MASSEI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15; Vu le Budget Primitif de l'exercice 2021; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

## **DECIDE**

D'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association Ball'e Arte pour l'organisation de l'évènement « The Caldaniccia Day  $-7^{\text{ème}}$  édition ».

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et à passer toutes conventions relatives à cette aide financière ;

2021/251 Page 2 sur 3

#### DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2021.

#### VOTE

## A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME** 

LE MAIRE

urent MARCANGELI